



Communiqué de presse

La commission mobilité inter-fonctions publiques du Territoire de Belfort : réunion bilan à 1 an

Le CDG 90 a signé sa 5^{ème} convention avec le FIPHFP (2024-2027) avec pour action spécifique : innover dans la gestion des inaptitudes et des reconversions professionnelles en créant un réseau de professionnels en charge de la mobilité et insertion.

Le 08 avril 2025 les membres de la commission se réunissent pour une réunion bilan à 1 an, en présence de M. Fabrice Geurts, directeur territorial au handicap, Bourgogne Franche- Comté.

Cette commission, composé de 15 membres représentant 11 structures : 3 hospitalières – 3 de l'Etat et 5 territoriales s'est réunie 4 fois depuis sa date de création en avril 2024.

L'objectif est d'ouvrir la mobilité inter-fonctions publiques pour les personnes en difficulté de santé : agents en parcours de reclassement, ceux disposant de restrictions accompagnés dans la mobilité et les personnes disposant d'une RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) pour une insertion dans un emploi de la fonction publique.

Il s'agit aussi de progresser ensemble avec un partage des ressources et des pratiques professionnelles.

Les principaux indicateurs quantitatifs

12 situations de recherche de stages d'immersion et d'apprentissage ont été présenté et ont permis la réalisation de 5 périodes d'immersion inter fonctions publiques.

Un agent territorial, en reclassement, a signé un contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme administratif au sein de la fonction publique hospitalière.

Un deuxième contrat d'apprentissage en espaces verts est en cours au sein de ce même établissement pour l'insertion d'une jeune personne RQTH.

A chaque réunion, un temps important est consacré aux échanges sur des situations complexes et les pratiques professionnelles des uns et des autres.

Les membres de la commission s'accordent pour se retrouver dans les mois à venir avec des thématiques plus spécifiques :

- Se former collectivement à l'écoute active
- Une rencontre pour un temps pour soi avec des ateliers « mieux être » pour mieux accompagner
- Se faire rencontrer des agents des 3 fonctions publiques en cours de mobilité pour raison de santé afin d'échanger sur leur parcours
- Mettre en avant les parcours de reconversions réussies

A propos du CDG90

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public à caractère administratif géré par des employeurs territoriaux. Les collectivités de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement (122 établissements), les autres collectivités peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent. Il apporte conseil et assistance en matière de gestion des ressources humaines.

Depuis 2012, le CDG 90 conventionne avec :

- le FIPHFP avec des objectifs d'insertion des personnes en situation de handicap et de maintien dans l'emploi des agents territoriaux
- L'organisme ARIS gestionnaire du Cap emploi Doubs – Territoire de Belfort

www.cdg90.fr

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,93 % en 2024, sur le plan national. Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr